Informations de base

1994/2107(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Stratégie nouvelle pour l'Asie **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	GOL Jean (ELDR)	05/10/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	HINDLEY Michael J. (PSE)	07/09/1994
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1830	1995-03-06

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/07/1994	Publication du document de base non-législatif	COM(1994)0314	Résumé
14/09/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
06/03/1995	Débat au Conseil		Résumé
12/04/1995	Vote en commission		Résumé
12/04/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0080/1995	
14/06/1995	Débat en plénière		

14/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
03/07/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/2107(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/05877

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0080/1995 JO C 126 22.05.1995, p. 0003	12/04/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0289/1995 JO C 166 03.07.1995, p. 0047-0064	14/06/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1994)0314	13/07/1994	Résumé

Stratégie nouvelle pour l'Asie

1994/2107(COS) - 06/03/1995

A la suite de l'initiative lancée par le Premier Ministre de Singapour pour un sommet Europe-Asie, le Conseil a déclaré envisager favorablement la tenue d'un tel sommet au plus tard au premier semestre 1996. Il a chargé la Présidence et la Commission de prendre les contacts nécessaires pour exprimer cette orientation favorable et pour préciser les modalités d'organisation d'une telle rencontre à la lumière du document de réflexion de l'ASEAN. Le Conseil a, enfin, décidé de débattre de nouveau du sujet lors de sa prochaine session au mois de mai.

Stratégie nouvelle pour l'Asie

1994/2107(COS) - 14/06/1995 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Dans sa résolution, le Parlement Européen s'est déclaré fermement favorable à l'intensification des relations avec les pays d'Asie. Tout en soulignant l'intérêt de la communication de la Commission et la nécessité d'accorder à l'Asie une plus grande priorité, le PE estime qu'il s'agit là d'un premier pas et que le cadre présenté par la Commission doit être soutenu par des stratégies plus intenses et différenciées pour chacunes des régions d'Asie. Le Parlement préconise, à cet effet, un réel partenariat avec ces pays et demande qu'une série d'initiatives soient prises par la Commission, en collaboration avec le Parlement lui-même, afin de renforcer les relations de l'Europe avec cette région du monde: - prévisions de nouveaux postes bugétaires par régions géographqies, - établissement de programmes de formation et d'échanges de jeunes, - promotion des études asiatiques sur le modèle de ce que fait la Communauté en Amérique latine (IRELA), - promotion d'organismes régionaux asiatiques s'occupant d'études européennes, -

extension et renforcement de la représentation de la Communauté en Asie ainsi que de sa présence commerciale. Il invite tout particulièrement le Conseil à accorder une priorité aux dossiers de sécurité et de paix impliquant l'Asie et souhaite que l'image de l'Union, en tant que dispensatrice d'aide au développement, soit mieux identifiée au niveau local. Le dialogue politique avec ces pays doit être renforcé y compris sur le plan nucléaire (interdiction des essais nucléaires). Le Parlement insiste à nouveau pour que les accords conclus avec ces pays soient basés sur une clause "respect des droits de l'homme et des principes démocratiques". En matière de "dumping social" source de conflits entre Europe et Asie, le Parlement affirme que la croissance des pays asiatiques est due en large partie à des investissements des Etats, aux capitaux étrangers et aux salaires peu élevés. L'expansion économique de ces pays devrait donc être accompagnée d'une amélioration des garanties socio-économiques. Dans le domaine commercial, l'Union devrait identifier les secteurs prioritaires pour la coopération économique afin de mieux faire prévaloir les intérêts de l'Europe. La libéralisation des relations commerciales avec ces pays devraient, en outre, reposer sur un dialogue franc pouvant aboutir à l'inclusion de clauses environnementales et sociales dans les accords passés avec l'Asie. Parallèlement, le Parlement a insisté pour que tout accord global de coopération inclue des dispositions pour la protection des investissements. Le PE demande également que le Japon, qui reste le principal partenaire commercial de la région, libéralise plus ses marchés. Il se prononce également pour un effort soutenu à l'égard des pays les plus pauvres de la région. Enfin, le Parlement exhorte tous les pays asiatiques à ratifier le Traité sur le droit de la mer et la Chine, à adhérer à l'OMC. Il souhaite également la conclusion rapide d'un accord avec le Vietnam et la prise en considération, le moment venu, des relations contractuelles avec l'Iran.

Stratégie nouvelle pour l'Asie

1994/2107(COS) - 13/07/1994 - Document de base non législatif

Cette communication de la Commission vise à définir la portée de la future politique européenne à l'égard de l'Asie. Selon ce document, d'ici l'an 2000, 400 millions d'Asiatiques auront un pouvoir d'achat au moins aussi élevé, sinon plus élevé, que les européens ou les américains. Ceci prouve que l'Union doit, de toute urgence, d'une part, modifier sa politique à l'égard de cette partie du monde, mais surtout doit renforcer sa présence économique en Asie afin de maintenir son influence prépondérante dans l'économie mondiale. L'Union doit s'efforcer, en outre, dans le contexte politique actuel (fin de la Guerre froide, etc.) de développer un dialogue politique avec l'Asie et de chercher les moyens permettant d'associer celle-ci à la gestion des affaires internationales (elle doit notamment suivre la situation des conflits régionaux -Corée, Spratly, Cachemire). En matière commerciale, ce document démontre combien il est de l'intérêt de l'Union de continuer à ouvrir les marchés de biens et de services et de surmonter les obstacles au commerce et aux investissements européens. Tous ces aspects ne doivent pas non plus occulter l'aspect développement qui continuera à caractériser la politique européenne à l'égard de l'Asie méridionale au-delà de l'an 2000. La communication propose donc la mise en place d'un programme coordonné prenant en considération ces différents aspects.